



**PRÉFET  
DE LOIR-ET-CHER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## RÉVISION DU PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES D'INONDATION DE LA LOIRE AVAL EN LOIR-ET-CHER

Il sera procédé du **mercredi 1<sup>er</sup> octobre 2025 – 9h00** au **jeudi 30 octobre 2025 – 17h00**, soit pendant 30 jours consécutifs, sur le territoire des communes de Candé-sur-Beuvron, Chaumont-sur-Loire, Monteaux, Rilly-sur-Loire, Valloire-sur-Cisse et Veuzain-sur-Loire. à une enquête publique portant sur la **révision du plan de prévention des risques d'inondation (PPRi) de la Loire aval en Loir-et-Cher**. A l'issue de cette consultation, le plan révisé, éventuellement modifié, sera approuvé par arrêté préfectoral.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête sera tenu à disposition du public dans chacune des communes citées précédemment, aux jours et heures d'ouverture au public des mairies. Il pourra également être consulté sur le site internet : [www.loir-et-cher.gouv.fr](http://www.loir-et-cher.gouv.fr) (rubrique publications – enquêtes publiques).

Par décision du 3 juillet 2025, le président du tribunal administratif d'Orléans a désigné monsieur Yves CORBEL en qualité de commissaire enquêteur, et monsieur Roberto FUENTES en qualité de commissaire enquêteur suppléant. Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public lors des permanences suivantes :

Sites de permanence	Dates	Horaires
Candé-sur-Beuvron mairie	08/10/25	9h00-12h30
	22/10/25	13h30-17h00
Chaumont-sur-Loire mairie	04/10/25	9h00-12h00
	22/10/25	9h00-12h30
Monteaux mairie	08/10/25	14h00-19h00
	21/10/25	14h00-16h30
Rilly-sur-Loire mairie	14/10/25	9h00-12h00
	21/10/25	9h00-12h00
Valloire-sur-Cisse mairie	01/10/25	9h00-12h30
	30/10/25	9h00-12h30
Veuzain-sur-Loire mairie	01/10/25	14h00-17h00
	30/10/25	14h00-17h00

Pendant l'enquête publique, les personnes le désirant pourront consigner leurs observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet dans chacune des communes concernées, les indiquer directement au commissaire enquêteur lors des permanences indiquées ci-dessus ou les transmettre par écrit sous pli cacheté à : direction départementale des territoires - SPRICER - 'Révision du PPRi de la Loire aval' – à l'attention de monsieur le commissaire enquêteur - 31 mail Pierre Charlot – 41000 BLOIS Cedex. Les observations peuvent également être transmises par courriel à : [ddt-ppri-loire-aval@loir-et-cher.gouv.fr](mailto:ddt-ppri-loire-aval@loir-et-cher.gouv.fr)

Les informations relatives au projet peuvent être demandées auprès de la DDT – service prévention des risques, ingénierie de crises, éducation routière (courriel : [prevention-risques@loir-et-cher.gouv.fr](mailto:prevention-risques@loir-et-cher.gouv.fr) - tél : 02 54 55 75 41).

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique, dans chaque mairie concernée par le PPRi, à la DDT ainsi que sur le site internet des services de l'État en Loir-et-Cher : [www.loir-et-cher.gouv.fr](http://www.loir-et-cher.gouv.fr).